

## Fiche réservation salle Marius BERLIET

14, rue de l'Avenir – 69740 GENAS

Horaires d'ouverture autorisés de 8 h à 23 h (y compris si 2 jours consécutifs)

**Document à remettre obligatoirement à l'agent municipal en charge de la remise des clefs et de l'état des lieux**

Catégorie de réservant / service concerné	Cocher
Particuliers ¶ Guichet unique	
Syndicats de copropriétés - régies ¶ Guichet unique	
Entreprises ¶ Guichet unique	

<b>Date(s) et jour(s) :</b>
<b>Horaires :</b>
<b>Objet :</b>
<b>Nom/prénom du réservant :</b> <b>Nom/prénom du responsable désigné (si différent) :</b>
<b>Agissant pour le compte de :</b>
<b>Adresse :</b>
<b>Tél du réservant :</b> <b>Mail du réservant :</b> <b>Tél du responsable désigné :</b> <b>Mail du responsable désigné :</b>
<b>N° agrément traiteur (si prévu) :</b>
<b>Nombre de personnes attendues :</b> <b><u>Attention</u> : 144 places assises ou 180 places debout dans le respect de la réglementation ERP</b>

Possibilités de location	Tarifs Genassiens	Tarifs extérieurs	Cocher
<b>Location 4 h</b>	168.69 €	337.37 €	
<b>Location journée</b>	506.06 €	1 012.12 €	
<b>Location 2 jours</b>	730.98 €	1 461.95 €	
<b>Prestation nettoyage (se reporter page 7 du règlement)</b>	83.26 €	166.52 €	

<p><b>Pièces à fournir obligatoirement</b>  Justificatif de domicile  Attestation d'assurance  2 chèques caution 100 et 200 €, à l'ordre de « Régie Unique »  <b>À retirer au Guichet Unique à minima 2 semaines après la réservation</b>  <i>(se reporter page 7 du règlement)</i></p>
---

# Fiche réservation salle Marius BERLIET

14, rue de l'Avenir – 69740 GENAS

**Horaires d'ouverture autorisés de 8 h à 23 h (y compris si 2 jours consécutifs)**

**Document à remettre obligatoirement à l'agent municipal en charge de la remise des clefs et de l'état des lieux**

## Matériel à disposition salle Marius BERLIET

Désignation	Quantité	Désignation	Quantité
Aspirateur	1	Portants vêtements	2
Balai à franges	2	Poubelles	3
Balai coco	1	Raclette sol	1
Chaises	144	Seaux à champagne	12
Congélateur	1	Seau essoreur	1
Cuisinière (4 feux électrique + four)	1	Tables bois 1,80 m	24
Frigo	1	Seaux à champagne	14
Machine à glaçons	1	Verres à champagne	180
Pelle « aéroport »	1	Verres à eau 16 CL	180
Pichets en verre	15	Verres à vin 19 CL	180
Plateaux	12		

**Consignes particulières** : Compte tenu de la proximité des habitations et de zones de stationnement, les utilisateurs doivent veiller au respect du voisinage lors de la fermeture de la salle et aux horaires nocturnes.

Les derniers travaux réalisés à la salle Marius BERLIET et à ses abords, durant le premier semestre 2022, conduisent à réviser l'utilisation des lieux tenant compte des nouveaux aménagements opérés.

**En effet, suite aux travaux de rénovation de la salle Marius BERLIET**, un système de limiteur de décibels a été installé. Il est demandé au réservataire de ne pas dépasser 105 décibels en journée et 102 décibels en soirée (jusqu'à 23 h), conformément aux horaires d'accès à la salle Marius BERLIET.

Au-delà de ce seuil, la sonorisation sera automatiquement coupée. Elle sera automatiquement réenclenchée sous réserve de respecter les seuils requis. Au-delà de 3 coupures, la sonorisation sera définitivement éteinte sans possibilité de la redémarrer.

Concernant les parties extérieures allouées à la location de la salle, le mode de fonctionnement des portails et portillons sera le suivant :

- Pour le portail d'accès voiture depuis l'allée des boulistes : prêt d'une clef aux locataires de la salle
- Pour le portillon d'accès face aux allées des différents jeux mis à disposition du public (sans possibilité de les destiner uniquement à l'emprunteur de la salle) : il s'agit de la même clef que celle du portail d'accès voiture, elle aussi prêtée
- Pour le portail entre l'allée des boulistes - côté maisons : pas de clef donnée au locataire dans la mesure où il s'agit du portail technique.
- Pour le portail d'accès au site: l'ouverture et la fermeture des lieux seront assurées par le rondier mandaté par la Ville ou des agents municipaux.

Attention : les clôtures intérieures sont à 1,20 mètre de hauteur. De fait, il est interdit de passer par-dessus pour jouer aux boules vu l'état enherbé des allées des boulistes.

La clôture limitrophe avec la rue de l'Avenir est à 2 m de hauteur, idem pour ce portail.

De plus, il convient de noter les dernières installations effectuées dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Marius BERLIET :

- Un contrôle d'accès permettant l'ouverture et la fermeture de la salle avec badge,
- Une borne électrique est installée à l'extérieur pour les traiteurs,
- Un espace dédié matérialisé pour les barbecues situé sur le parking côté habitations, avec un marquage au sol explicite (il est strictement interdit d'installer un barbecue en dehors de cet espace délimité),
- L'accès au local poubelles extérieur, aux WC extérieurs et au local de rangement extérieur sera géré par des clés,
- Le rondier sera mandaté pour ouvrir et fermer les WC extérieurs chaque jour,
- Le local de stockage sera réservé à l'Association d'Intérêt Local du quartier de Revoisson-Ratabizet (AIL) et aux associations ou particuliers qui louent la salle (et auxquels une clé sera remise),
- Le local poubelles sera fermé à clé et ouvert / fermé par les gardiens après les locations de la salle. Un container sera mis en libre accès pour les utilisateurs de l'espace public.
- La salle étant climatisée en été, il est demandé de ne pas ouvrir les fenêtres sauf en cas d'évacuation des fumées. Dans le cas où le locataire viendrait à ouvrir une porte ou une fenêtre, cette action entraînera l'interruption immédiate de la ventilation.

Les utilisateurs se doivent de respecter le mode de fonctionnement suivant pour les volets :

- Lors de l'ouverture de la salle par badge, le volet de la porte de sortie sur le stabilisé se lèvera automatiquement et ne pourra pas être refermé pour ombrage étant positionné sur la sortie de secours. Aussi les volets roulants ne peuvent pas être refermé par badge. Une télécommande sera mise en place pour le permettre sauf sur l'issue de secours.
- Les volets/BSO des deux baies vitrées seront eux à manipuler, par le locataire, à partir d'une commande proche de celles-ci.

Ils s'assurent, en outre, de procéder au nettoyage du sas d'entrée avant la restitution des clés et badge. De même, il est obligatoire de rendre le matériel emprunté parfaitement nettoyé en veillant à ce que les tables et les chaises soient empilées dans le local prévu à cet effet.

La partie en stabilisé est interdite d'accès au public en dehors des locataires de la salle et est condamnée par un espace vert. Les jeux de boules et tout piquetage sont strictement interdits. Cette interdiction sera signalée au public par des panneaux apposés sur les clôtures. L'utilisation de cet espace pendant les vide-greniers sera donc formellement interdit.

Par ailleurs, il est formellement interdit de salir les tables, chaises, bar, etc. disposés à l'extérieur. Seuls les mobiliers en fixe doivent être utilisés par les locataires dans les espaces extérieurs.

Enfin, il est interdit de sortir le mobilier destiné exclusivement à l'intérieur de la salle.

## A compléter par le réservataire

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été remis et m'engage à le respecter.

**Date :**

**Nom/prénom :**

**Signature** précédée de la mention « lu et approuvé » :